



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°4

Date de la réunion : Réunion plénière du Mercredi 15 Octobre 2025

Lieu : DFSM – 2 rue Bellanger – 76290 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUE

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – Mr Harry HECKMANN – Mr Pierre LECORNU – Mr Jean Claude LEROY

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, **dans le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlement Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions de DFSM.



JOURNEE DU 20 et 21 septembre 2025

BRASSAGE U14F

R A S

BRASSAGE U17F

R A S

SENIORS FEMININES A 8 POULE A

R A S

SENIORS FEMININES A 8 POULE B

Match 54030795 US DE LA PRESQU'ILE – AS BUCHY

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Match 53040796 GCO BIHORELLAIS – CA CHEMINOTS STEPHANAIS

Forfait déclaré du GCO BIHORELLAIS

La commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- donne match perdu au GCO BIHORELLAIS sur le score de 0 but à 3, 0 point, pour en faire bénéficier le CA CHEMINOTS STEPHANAIS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 60€ au GCO BIHORELLAIS

SENIORS FEMININES A 8 POUR C

Match 54030821 ST RIQUIER GASEG -FC OFFRANVILLAIS

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ST RIQUIER GASEG



CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

Match 54483460 AS FAUVILLAISE – ST SEBASTIEN FOOT

La rencontre est reportée à une date ultérieure

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUE

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU